



Assemblée générale

UN LIBRARY

SEP 10 1992

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/BUR/47/1
14 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
BUREAU

ORGANISATION DE LA QUARANTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET
REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Mémoire du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. ORGANISATION DE LA SESSION	4 - 35	2
III. OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS AU SUJET DE L'ORGANISATION DES FUTURES SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE	36 - 41	11
IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	42 - 44	12
V. REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR	45 - 59	26

I. INTRODUCTION

1. Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre au Bureau, pour examen, les observations et propositions suivantes concernant le rapport que le Bureau doit présenter à l'Assemblée générale au sujet de l'organisation de la quarante-septième session ordinaire et des futures sessions de l'Assemblée, de l'adoption de l'ordre du jour et de la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.

2. L'Assemblée générale a adopté au fil des ans un certain nombre de dispositions visant à rationaliser ses procédures et l'organisation de ses travaux. Elles figurent dans les annexes au règlement intérieur de l'Assemblée (A/520/Rev.15 et Amend.1, annexes I, II, IV à VIII). Certaines de ces dispositions ont déjà pris effet, mais de nombreuses autres n'ont pas encore été appliquées ou ne l'ont été que partiellement. Plusieurs d'entre elles ont acquis une importance accrue des efforts qui ont été entrepris pour revitaliser et réformer l'Organisation.

3. Le Bureau voudra peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions figurant dans les annexes V, VI, VII et VIII de son règlement intérieur, et notamment sur celles reproduites ci-après.

II. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Bureau

4. Le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur l'article 40 du règlement intérieur ainsi que sur la décision 34/401 (ibid., annexe VI, par. 1 et 2), la résolution 39/88 B (ibid., annexe VII, par. 4) et l'annexe à la résolution 45/45 (ibid., annexe VIII, par. 3) de l'Assemblée générale concernant les fonctions du Bureau.

B. Rationalisation des travaux

5. Le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, dans laquelle l'Assemblée a décidé que les recommandations adoptées d'un commun accord et présentées dans le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies ^{1/} seraient appliquées par le Secrétaire général et les organes et organismes compétents des Nations Unies.

6. A cet égard, le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur les mesures qu'il a prises en vue d'atteindre l'objectif de renouveau et de réforme, en particulier les recommandations 2, 3 et 7 du Groupe d'experts

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

intergouvernementaux de haut niveau, telles qu'elles sont décrites dans ses rapports intérimaires sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale (A/42/234, A/43/286 et A/44/222), ainsi que dans un rapport supplémentaire qu'il a présenté à la quarante-cinquième session de l'Assemblée (A/45/226). Le Secrétaire général souhaite également appeler l'attention du Bureau sur la résolution 46/232 de l'Assemblée en date du 2 mars 1992, concernant la revitalisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et sur sa résolution 46/235 du 13 avril 1992, relative à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

7. Le Bureau voudra peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 45/45 (A/520/Rev.15 et Amend.1, annexe VIII), dont le texte est conçu comme suit :

"5. Le Bureau devrait envisager, au début de chaque session de l'Assemblée générale de recommander de convoquer certaines grandes commissions l'une après l'autre, en tenant compte notamment du nombre prévisible des séances nécessaires à l'examen des questions qui leur sont confiées à la session considérée, de l'organisation des activités de l'ensemble de la session et du problème de la participation des petites délégations."

A cet égard, le Bureau voudra peut-être recommander à l'Assemblée générale d'éviter, comme lors des sessions précédentes, de tenir simultanément des séances de la Commission politique spéciale et de la Quatrième Commission, dans la mesure du possible et avec la souplesse voulue durant la quarante-septième session.

8. En outre, le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur le fait que les mesures qui ont été prises pour réduire les dépenses relatives aux heures supplémentaires sont toujours en vigueur. En conséquence, le Bureau voudra peut-être rappeler aux Etats Membres que, du fait de cette réduction, le Secrétariat ne sera pas en mesure d'assurer tous les services qu'il fournissait avant 1986.

C. Date de clôture de la session

9. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, l'Assemblée générale devrait fixer une date de clôture pour la quarante-septième session. Le Bureau voudra peut-être recommander à l'Assemblée de suspendre la quarante-septième session le vendredi 18 décembre 1992 au plus tard et de la clore le lundi 20 septembre 1993.

D. Horaires des séances

10. Conformément à la pratique suivie depuis la quarante et unième session, le Bureau voudra peut-être recommander à l'Assemblée générale que les séances du matin commencent à 10 heures précises pour toutes les séances - celles de l'Assemblée plénière et celles des grandes commissions - pendant la quarante-septième session.

/...

11. Vu la pratique suivie aux dernières sessions, le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale - afin d'éviter que les séances ne commencent avec du retard - de lever l'obligation concernant le nombre des membres qui doivent être présents pour que le Président puisse déclarer la séance ouverte et permettre le déroulement du débat (un tiers au moins dans le cas des séances plénières et un quart au moins dans celui des séances des grandes commissions). Il serait entendu qu'une telle recommandation ne modifierait en rien les dispositions des articles 67 et 108 du règlement intérieur relatives à l'ouverture des séances et au fait que la présence de la majorité des membres est requise pour la prise de toute décision.

12. En outre, le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale que l'on rappelle aux délégations l'extrême importance de la ponctualité pour assurer une organisation véritablement efficace des travaux et permettre à l'ONU de faire des économies.

E. Débat général

13. Conformément à la pratique récente, le Secrétaire général suggère que le débat général commence le lundi 21 septembre et s'achève le jeudi 8 octobre 1992.

14. Le Secrétaire général suggère également que la liste des orateurs pour le débat général soit close le mercredi 23 septembre à 18 heures.

15. Le Bureau pourrait également appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la décision que celle-ci a prise à ses sessions antérieures d'interdire la pratique consistant à présenter des félicitations, à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale, à la fin d'un discours.

F. Explications de vote, droit de réponse, motions d'ordre et durée des interventions

16. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 6, 7 et 8 de sa décision 34/401 (ibid., annexe VI), libellés comme suit :

"6. Les explications de vote doivent être limitées à 10 minutes.

7. Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.

8. Les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations doivent exercer leur droit de réponse en fin de journée."

/...

17. Le Secrétaire général propose que, comme pour les explications de vote et les droits de réponse, le Bureau recommande à l'Assemblée générale de limiter à 5 minutes le temps de parole au titre des motions d'ordre.

18. En ce qui concerne la durée des interventions, le Bureau pourra souhaiter, dans un souci de rationalisation et d'économie, appeler l'attention de l'Assemblée générale, comme il l'a fait à ses dernières sessions, sur les articles 72 et 114 du règlement intérieur et sur le paragraphe 22 de l'annexe VI à ce règlement, pour qu'une décision soit prise à ce sujet par l'Assemblée en séance plénière et par les grandes commissions.

G. Comptes rendus des séances

19. Comme lors des sessions précédentes, des comptes rendus sténographiques continueront d'être établis pendant la quarante-septième session pour les séances plénières de l'Assemblée et les séances de la Première Commission et des comptes rendus analytiques pour les séances du Bureau, de la Commission de vérification des pouvoirs et des grandes commissions de l'Assemblée. Conformément à la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale [ibid., annexe V, par. 108 b)], le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale de laisser à la Commission politique spéciale, pendant la quarante-septième session, la faculté, qui lui est donnée traditionnellement, de faire établir, à sa demande expresse, des transcriptions des débats de certaines de ses séances ou de parties desdites séances. Ces transcriptions, qui ne feraient pas partie des documents officiels de la Commission, seraient établies lorsque les services voulus seraient disponibles. En outre, le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 8 et 9 de sa résolution 38/32 E, en date du 25 novembre 1983, qui sont ainsi conçus :

"8. Décide qu'il sera mis fin, dans le cas de tous ses organes subsidiaires qui ont droit à l'établissement de comptes rendus analytiques, à la pratique consistant à reproduire dans des documents distincts le texte intégral de déclarations;

9. Décide en outre que l'organe concerné ne pourra déroger à cette règle que si les déclarations doivent servir de base de discussion et si, après avoir entendu un exposé des incidences financières pertinentes, l'organe décide que le texte intégral d'une ou de plusieurs déclarations peut figurer dans le compte rendu analytique ou être reproduit dans un document distinct, ou encore être joint en annexe à des documents autorisés;"

A ce propos, le Bureau voudra peut-être aussi recommander à l'Assemblée générale que la pratique consistant à ne pas reproduire in extenso les déclarations faites au sein d'une grande commission soit maintenue pour la quarante-septième session.

/...

H. Disposition des places

20. Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a fait procéder par tirage au sort à la désignation de l'Etat Membre qui occupera la première place dans la salle de l'Assemblée, les autres Membres devant occuper les places suivantes dans l'ordre alphabétique. Le sort a désigné la Pologne. C'est donc la délégation de ce pays qui occupera la première place à droite du Président, et les autres délégations suivront dans l'ordre alphabétique anglais. La même disposition sera observée dans le cas des grandes commissions.

I. Déclarations de clôture

21. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 17 de sa décision 34/401 (ibid., annexe VI), ainsi libellé :

"17. Pour gagner du temps en fin de session, l'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent abandonner la pratique des déclarations de clôture, à l'exception de celles des présidents."

J. Résolutions

22. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 32 de sa décision 34/401 (ibid.), qui est ainsi conçu :

"32. Chaque fois que cela sera possible, les résolutions qui prévoient qu'une question sera examinée à une session ultérieure ne doivent pas donner lieu à l'inscription d'un nouveau point distinct à l'ordre du jour et la question doit être examinée au titre du point sous lequel la résolution a été adoptée."

23. Le Bureau pourrait aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur l'alinéa f) de la recommandation 3 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui est ainsi conçu :

"f) Il faudrait s'employer à réduire le nombre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. L'Assemblée ne devrait prier le Secrétaire général d'établir des rapports que si cela est indispensable pour faciliter l'application d'une résolution ou poursuivre l'examen d'une question."

24. A cet égard, le Bureau pourrait en outre appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 1 et 10 de l'annexe à la résolution 45/45 (A/520/Rev.15 et Amend.1, annexe VIII).

K. Questions se rapportant au budget-programme

25. Le Secrétaire général tient à appeler l'attention du Bureau sur l'article 153 du règlement intérieur qui est conçu comme suit :

"Aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par le Secrétaire général. L'Assemblée générale ne vote aucune résolution dont le Secrétaire général prévoit qu'elle entraînera des dépenses tant que la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) n'a pas eu la possibilité d'indiquer les incidences de la proposition sur les prévisions budgétaires de l'Organisation."

A cet égard, le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 12 de sa décision 34/401 (ibid., annexe VI), ainsi libellé :

"12. Il est essentiel que les grandes commissions prévoient des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission, et qu'elles tiennent compte de cette nécessité lorsqu'elles adoptent leur programme de travail."

En outre, le Bureau pourrait appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 6 de sa résolution 35/10 A du 3 novembre 1980, qui se lit comme suit :

"6. Décide que toutes les propositions concernant le calendrier des conférences et réunions qui auront été faites lors d'une session de l'Assemblée générale seront revues par le Comité des conférences lorsque les incidences administratives seront examinées en vertu des dispositions de l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée."

Le Bureau pourrait aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur l'article 4.9 du règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (résolution 37/234, annexe); cet article est ainsi conçu :

"Article 4.9. Aucun conseil, commission ou autre organe compétent ne peut prendre de décision qui implique une modification du budget-programme approuvé par l'Assemblée générale ou qui peut entraîner des dépenses s'il n'a pas été saisi d'un rapport du Secrétaire général sur les incidences que la décision envisagée peut avoir sur le budget-programme et n'en a pas tenu compte."

/...

26. Le Bureau souhaitera peut-être également rappeler le paragraphe 13 de la décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), qui est ainsi conçu :

"13. En outre :

a) Une date limite obligatoire - le 1er décembre au plus tard - doit être fixée pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières;

b) La Cinquième Commission doit, comme pratique générale, envisager d'accepter sans débat les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les incidences financières des projets de résolution, jusqu'à concurrence d'un montant limite prescrit, à savoir 25 000 dollars pour une dépense donnée;

c) Des délais fermes doivent être fixés pour que les rapports des organes subsidiaires qui doivent être examinés par la Cinquième Commission soient présentés au plus tôt;

d) Un minimum de 48 heures doit être prévu entre la présentation d'une proposition impliquant des dépenses et le vote sur cette proposition, afin de permettre au Secrétaire général d'établir et de présenter l'état des incidences administratives et financières s'y rapportant."

27. Concernant l'alinéa d) du paragraphe 13 de la décision 34/401 cité ci-dessus, l'établissement de l'état des incidences sur le budget-programme par le Secrétaire général peut prendre quelques jours, selon la nature et la complexité des propositions impliquant des modifications du programme de travail et des dépenses supplémentaires. En outre, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission ont besoin de quelques jours pour examiner les incidences sur le budget-programme d'un projet de résolution avant que l'Assemblée puisse en être saisie.

28. En conséquence, il est souhaitable que les Etats Membres soumettent leurs propositions nécessitant l'établissement d'un état des incidences sur le budget-programme suffisamment à l'avance pour éviter que des réunions ne doivent être annulées et que l'examen de points de l'ordre du jour ne doive être reporté.

L. Documentation

29. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 28 de sa décision 34/401 (ibid.), ainsi conçu :

"28. L'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent se borner à prendre acte des rapports du Secrétaire général ou des organes subsidiaires qui n'appellent pas de décision de la part de l'Assemblée, sans tenir de débat ni adopter de résolution, à moins que le Secrétaire général ou l'organe intéressé ne le demande expressément."

/...

30. Le Secrétaire général se doit de souligner une fois de plus que les dispositions adoptées par l'Assemblée générale pour contrôler et limiter la documentation n'ont pas réussi à en faire diminuer le volume. En fait, le volume de la documentation préalable à la session n'a cessé d'augmenter ces dernières années, sans que les ressources aient été accrues pour autant, ce qui a entraîné de sérieux retards au niveau de la publication des documents. Vu la capacité limitée des services de traitement de la documentation, il est indispensable d'établir des priorités. De toute évidence, les documents de session et la documentation préalable doivent passer avant les comptes rendus des réunions. La traduction des comptes rendus analytiques en particulier doit être retardée si les capacités sont saturées. La levée de la règle de la distribution simultanée permettrait dans ce cas la parution à bref délai au moins dans certaines langues. Le Bureau souhaitera peut-être examiner cette question plus avant.

M. Manifestations et réunions commémoratives

31. Les manifestations et réunions commémoratives se tenant dans le cadre de séances plénières se sont presque toujours déroulées selon un plan bien défini. Conscient de cette tradition et soucieux d'assurer la souplesse nécessaire, le Bureau voudra peut-être recommander qu'à l'exception de l'anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale adopte le plan suivant pour les réunions commémoratives : déclarations du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général, et déclarations des présidents des cinq groupes régionaux et des représentants du pays hôte. Le Secrétaire général propose en outre que l'on envisage de limiter chaque déclaration à 15 minutes.

32. Il est également proposé que les réunions commémoratives se tiennent autant que possible immédiatement après le débat général, de façon à permettre aux dignitaires présents au débat général d'y assister. Cela facilitera également la planification préalable des travaux de l'Assemblée.

N. Conférences spéciales

33. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la recommandation 6 du Comité des conférences, que l'Assemblée a adoptée au paragraphe b) de sa décision 34/405, conçue comme suit :

"b) Le Comité, eu égard aux difficultés que rencontrent le Secrétariat, d'une part, pour préparer convenablement les réunions, notamment pour distribuer la documentation en temps voulu, et les Etats Membres, d'autre part, pour participer pleinement aux réunions, recommande à l'Assemblée générale de donner pour instructions aux grandes commissions de revoir le nombre de conférences spéciales de l'ONU déjà proposées et prévues dans leurs domaines d'activité respectifs avant de décider de réunir des conférences spéciales nouvelles et supplémentaires, tenant compte ainsi des passages pertinents de la résolution 33/55 de l'Assemblée générale."

/...

Le Bureau voudra peut-être aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la recommandation 2 d) du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui est conçue comme suit :

"L'Assemblée générale a adopté, avant 1978, plusieurs résolutions demandant qu'il ne soit prévu chaque année qu'une seule grande conférence. La décision de l'Assemblée générale tendant à ce qu'il n'y ait pas plus de cinq conférences spéciales organisées au cours d'une même année et à ce qu'il n'en soit pas tenu plus d'une à la fois devrait être rigoureusement observée."

34. A ce propos, le Bureau voudra peut-être aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions pertinentes de la recommandation 4 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui est conçue comme suit :

"Le principe énoncé dans la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985, et selon lequel les organes de l'ONU se réunissent à leurs sièges respectifs, devrait être strictement appliqué. Lorsque l'Assemblée accepte l'offre, par le gouvernement d'un Etat Membre, d'accueillir une conférence ou une organisation hors siège, les coûts supplémentaires devraient être intégralement supportés par ce gouvernement. Il faudrait améliorer la façon de budgétiser lesdits coûts pour faire en sorte qu'il n'en soit pas omis."

O. Réunions d'organes subsidiaires

35. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 40/243, section I, de l'Assemblée générale, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci. A ce sujet, le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur des lettres datées des 27 et 28 août 1992 (A/47/409 et Add.1), dans lesquelles le Président du Comité des conférences a informé le Président de l'Assemblée générale que, eu égard à des circonstances spéciales, le Comité avait recommandé que les organes subsidiaires ci-après soient autorisés à se réunir pendant la quarante-septième session :

- a) Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;
- b) Comité du programme et de la coordination;
- c) Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud;
- d) Comité des relations avec le pays hôte;
- e) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;

/...

- f) Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- g) Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud;
- h) Comité spécial contre l'apartheid;
- i) Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

III. OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS AU SUJET DE L'ORGANISATION DES FUTURES SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

36. L'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale reflète les préoccupations des Etats Membres concernant une vaste gamme de questions à caractère politique, économique, social et financier. La complexité et l'interdisciplinarité croissantes de nombreux dossiers d'intérêt mondial sont un défi lancé à la faculté de l'Organisation des Nations Unies de réagir rapidement.
37. L'ordre du jour de l'Assemblée comprend de nombreux points nécessitant un examen approfondi, en temps opportun dans des délais souvent contraignants. Il est par conséquent impératif que l'Assemblée poursuive la rationalisation de ses procédures en vue de l'organisation efficace de ses travaux et de l'utilisation optimale du temps dont elle dispose.
38. Le Bureau souhaitera peut-être renvoyer les observations et propositions suivantes à l'Assemblée pour examen à sa courante session, de façon à ce qu'elle puisse adopter les mesures nécessaires à leur mise en oeuvre à ses futures sessions.

A. Programme de travail de l'Assemblée générale

39. Ces dernières années, l'Assemblée s'est souvent réunie entre les mois de janvier et d'août. Plus récemment, pendant la quarante-sixième session, elle a siégé tous les mois à l'exception de janvier et juin. Ces réunions n'étant pas prévues au calendrier, des dispositions ponctuelles ont dû être prises pour assurer les services de secrétariat nécessaires, au détriment d'autres besoins. Il serait peut-être utile que l'Assemblée envisage de rationaliser ses réunions entre janvier et août de façon à faciliter la planification par les délégations et le Secrétariat.

B. Grandes commissions

40. Fort de l'expérience acquise dans l'établissement des calendriers de travail de l'Assemblée et soucieux d'assurer la souplesse nécessaire, le Bureau souhaitera peut-être examiner la possibilité d'échelonner les dates d'achèvement des travaux des grandes commissions. Cela faciliterait la planification des réunions et la préparation des rapports des grandes commissions.

/...

41. Le Bureau souhaitera peut-être entreprendre un examen de la structure et des mandats des grandes commissions dans le but de recommander des améliorations à l'Assemblée générale, notamment le regroupement éventuel des mandats de plusieurs commissions ou la modification de leurs responsabilités selon l'évolution de l'ordre du jour de l'Assemblée.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

42. Toutes les propositions concernant l'inscription de questions à l'ordre du jour de la quarante-septième session ont été communiquées aux Etats Membres dans les documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session (A/47/150);
- b) Liste supplémentaire de questions (A/47/200);
- c) Demandes d'inscription de questions additionnelles (A/47/241, A/47/242).

Les questions proposées pour inscription sont énumérées dans le projet d'ordre du jour, qui figure au paragraphe 44 ci-après.

43. Compte tenu de la nécessité à long terme de rationaliser les procédures de l'Assemblée générale, et étant donné le grand nombre de questions inscrites au projet d'ordre du jour, le Secrétaire général souhaite rappeler que le Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale a recommandé aux Etats Membres d'examiner l'ordre du jour en vue d'éliminer les questions qui avaient perdu leur caractère d'urgence ou d'actualité, qui n'étaient pas prêtes à être discutées, ou qui pouvaient être traitées et même résolues tout aussi bien par des organes subsidiaires de l'Assemblée générale, et de renvoyer certaines questions à d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies ou à des institutions spécialisées, selon la nature de la question (A/520/Rev.15, annexe V, par. 19 et 22; voir également, *ibid.*, annexe VII, par. 1 et 2). Le Secrétaire général voudrait aussi rappeler le paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 45/45 (A/520/Rev.15 et Amend.1, annexe VIII), qui est ainsi conçu :

"4. Il faudrait simplifier l'ordre du jour de l'Assemblée générale en groupant ou en fusionnant autant que possible des questions apparentées et, si la discussion d'une question donnée s'y prête, en fixant un intervalle de plus d'un an entre les débats sur ladite question. A cette fin, le Président de la grande commission compétente ou, le cas échéant, le Président de l'Assemblée devrait mener des consultations avec les délégations."

A cet égard, le Bureau pourrait envisager de recommander que l'Assemblée générale donne pour instruction à ses grandes commissions d'examiner leur ordre du jour en vue de rationaliser leur programme de travail. En particulier, les grandes commissions devraient :

/...

- a) Regrouper des questions connexes sous un énoncé unique;
- b) Echelonner l'examen des questions sur deux années ou plus.

44. Sous réserve des recommandations que le Bureau pourra faire en ce qui concerne les paragraphes 42 et 43 ci-dessus, les questions suivantes seraient inscrites au projet d'ordre du jour de la quarante-septième session 2/ :

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de l'Arabie saoudite (P.1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (P.2).
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-septième session de l'Assemblée générale (P.3) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale (P.4).
5. Election des bureaux des grandes commissions (P.5).
6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (P.6).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (P.7).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (P.8).
9. Débat général (P.9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (P.10).
11. Rapport du Conseil de sécurité (P.11).
12. Rapport du Conseil économique et social (P.12).
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (P.13).

2/ Abréviations utilisées dans le présent document :

- (P.) : Question inscrite à l'ordre du jour provisoire (A/47/150);
- (S.) : Question figurant sur la liste supplémentaire (A/47/200);
- (A.) : Questions additionnelles (A/47/241, A/47/242).

/...

14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.14).
15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (P.15) :
 - a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social.
16. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (P.16) :
 - a) Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation;
 - b) Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
 - c) Election du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17) :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale 3/;
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection.
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18).

3/ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la quarante-sixième session (voir A/46/PV.82).

19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (P.19).
20. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique (P.20).
21. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains (P.21).
22. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (P.22) 4/.
23. Question de l'île comorienne de Mayotte (P.23).
24. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (P.24).
25. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (P.25).
26. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (P.26).
27. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (P.27).
28. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (P.28).
29. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (P.29).
30. Question de Palestine (P.30) 4/.
31. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (P.31) 4/.
32. Droit de la mer (P.32).
33. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.33) 4/.
34. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (P.34).
35. La situation au Moyen-Orient (P.35) 4/.

4/ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la quarante-sixième session (voir A/46/PV.79).

36. La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (P.36) 4/.
37. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies (P.37).
38. Question des îles Falkland (Malvinas) (P.38).
39. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis d'Amérique (P.39).
40. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (P.40).
41. Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (P.41).
42. Agression armée israélienne contre des installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (P.42) 4/.
43. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (P.43).
44. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (P.44).
45. Question de Chypre (P.45) 5/.
46. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (P.46) 5/.
47. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (P.47).

5/ Cette question, qui n'a pas été examinée par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, reste inscrite à l'ordre du jour de cette session (voir A/46/PV.79). Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session sous réserve de toute autre décision que l'Assemblée générale pourra prendre à son sujet à la quarante-sixième session.

/...

48. Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995 (P.48).
49. Réduction des budgets militaires (P.49).
50. Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale (P.50).
51. La science et la technique au service du désarmement (P.51).
52. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification (P.52).
53. Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (P.53).
54. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (P.54).
55. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (P.55).
56. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (P.56).
57. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (P.57).
58. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (P.58).
59. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (P.59).
60. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (P.60).
61. Désarmement général et complet (P.61) :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol;
 - c) Désarmement classique;
 - d) Désarmement nucléaire;
 - e) Conceptions et politiques de sécurité axées sur la défense;
 - f) Relation entre le désarmement et le développement;

/...

- g) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement;
 - h) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques;
 - i) Transferts internationaux d'armes;
 - j) Désarmement régional;
 - k) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - l) Transparence dans le domaine des armements;
 - m) Désarmement classique à l'échelon régional;
 - n) Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : la Conférence de 1995 et son Comité préparatoire.
62. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (P.62) :
- a) Campagne mondiale pour le désarmement;
 - b) Mesures de confiance à l'échelon régional;
 - c) Gel des armements nucléaires;
 - d) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - e) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.
63. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (P.63) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement;
 - d) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;

/...

- e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - f) Semaine du désarmement;
 - g) Application des directives pour des types appropriés de mesures de confiance;
 - h) Programme global de désarmement;
 - i) Transfert de techniques de pointe ayant des applications militaires.
64. Armement nucléaire d'Israël (P.64).
65. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (P.65).
66. Question de l'Antarctique (P.66).
67. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (P.67).
68. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (P.68).
69. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (P.69).
70. Science et paix (P.70).
71. Effets des rayonnements ionisants (P.71).
72. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (P.72).
73. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (P.73).
74. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (P.74).
75. Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (P.75).
76. Questions relatives à l'information (P.76).
77. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (P.77).

/...

78. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (P.78).
79. Développement et coopération économique internationale (P.79) :
- a) Commerce et développement;
 - b) Alimentation et développement agricole;
 - c) Sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
 - d) Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement;
 - e) Coopération internationale en vue d'atténuer les conséquences écologiques pour le Koweït et les autres pays de la région, résultant de la situation entre l'Iraq et le Koweït.
80. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (P.80).
81. Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (P.81).
82. Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (P.82).
83. Crise de la dette extérieure et développement (P.83).
84. Activités opérationnelles de développement (P.84) :
- a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - d) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - e) Programme alimentaire mondial.
85. Coopération internationale pour la croissance économique et le développement (P.85) :
- a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement;

/...

- b) Application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.
- 86. Coopération en matière de développement industriel et diversification et modernisation des activités productives dans les pays en développement (P.86).
- 87. Conférence internationale sur le financement du développement (P.87).
- 88. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe (P.88) 6/ :
 - a) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe;
 - b) Programmes spéciaux d'assistance économique.
- 89. Assistance internationale pour le redressement économique de l'Angola (P.89).
- 90. Formation et recherche (P.90) :
 - a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - b) Université des Nations Unies.
- 91. Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (P.91).
- 92. Elimination du racisme et de la discrimination raciale (P.92).
- 93. Droit des peuples à l'autodétermination (P.93).
- 94. Développement social (P.94) :
 - a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille;
 - b) Prévention du crime et justice pénale.
- 95. Promotion de la femme (P.95).
- 96. Stupéfiants (P.96).

6/ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la quarante-sixième session (voir A/46/PV.86).

97. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires (P.97) :
- a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - b) Questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées;
 - c) Questions humanitaires.
98. Questions relatives aux droits de l'homme (P.98) :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux.
99. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (P.99).
100. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (P.100) 1/.
101. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (P.101).
102. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (P.102).
103. Question du Timor oriental (P.103).

1/ Dans sa décision 46/... du 14 septembre 1992, l'Assemblée générale a décidé que cette question porterait le titre indiqué ci-dessus.

104. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (P.104) :

- a) Organisation des Nations Unies;
- b) Programme des Nations Unies pour le développement;
- c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
- e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
- f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
- g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- h) Fonds des Nations Unies pour la population;
- i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

105. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (P.105) 3/.

106. Budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 (P.106) 4/.

107. Planification des programmes (P.107).

108. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies (P.108) 4/.

109. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies (P.109) 4/.

110. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.110).

111. Corps commun d'inspection (P.111).

112. Plan des conférences (P.112).

113. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (P.113).

114. Questions relatives au personnel (P.114) 5/ :

- a) Composition du Secrétariat;

/...

- b) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés;
 - c) Autres questions relatives au personnel.
115. Régime commun des Nations Unies (P.115).
116. Régime des pensions des Nations Unies (P.116).
117. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (P.117) :
- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
118. Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (P.118) 5/.
119. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (P.119).
120. Financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (P.120) 5/.
121. Financement du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (P.121).
122. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité (P.122) :
- a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
123. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (P.123) 5/.
124. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (P.124).
125. Financement de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (P.125) 6/.
126. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (P.126) 5/.

/...

127. Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes (P.127).
128. Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (P.128).
129. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires (P.129).
130. Décennie des Nations Unies pour le droit international (P.130).
131. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-quatrième session (P.131).
132. Convention sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens (P.132).
133. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-cinquième session (P.133).
134. Examen du projet d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique et examen des projets de protocoles facultatifs y relatifs (P.134).
135. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (P.135).
136. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (P.136).
137. Protocole additionnel, relatif aux fonctions consulaires, à la Convention de Vienne sur les relations consulaires (P.137).
138. Protection de l'environnement en période de conflit armé (P.138).
139. Financement de la Force de protection des Nations Unies (P.139).
140. Octroi à l'Organisation internationale pour les migrations du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (p.140).
141. Retrait total des forces militaires étrangères des territoires des Etats baltes (S.1).
142. Coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (S.2).
143. Assistance internationale d'urgence à la reconstruction de l'Afghanistan dévasté par la guerre (S.3).

/...

144. Renforcement du régime défini dans le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (A.1).
145. La situation en Bosnie-Herzégovine (résolution 46/242 du 25 août 1992).
146. Coopération et assistance internationales en vue d'atténuer les conséquences de la guerre en Croatie et de faciliter la reconstruction (A/2).

V. REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

45. La répartition des questions qui est indiquée au paragraphe 59 ci-après s'inspire du plan adopté les années précédentes par l'Assemblée générale. Toutefois, le Secrétaire général est persuadé que les délégations voudront répartir ces questions de telle sorte que l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale et les résultats obtenus s'en trouvent renforcés. A cet égard, le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 4 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), qui se lit comme suit :

"4. Les questions de fond doivent, en règle générale, être examinées d'abord par une grande commission et, par conséquent, les questions réservées auparavant aux séances plénières doivent désormais être renvoyées à une grande commission, à moins que les circonstances n'exigent qu'elles continuent à être examinées en séance plénière."

Le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur les paragraphes pertinents de la résolution 39/88 B et de la résolution 45/45 (A/520/Rev.15 et Amend.1, annexes VII et VIII). Le paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 39/88 B se lit comme suit :

"5. Les présidents des grandes commissions devraient, compte tenu de l'expérience acquise, prendre l'initiative de proposer le regroupement des questions analogues ou connexes afin qu'elles fassent l'objet d'un seul et même débat général."

Le paragraphe 6 de l'annexe à la résolution 45/45 est conçu comme suit :

"6. En faisant ses recommandations sur la répartition des points de l'ordre du jour entre les grandes commissions et l'Assemblée plénière, le Bureau devrait assurer la meilleure utilisation possible des compétences des commissions."

46. Les points suivants du projet d'ordre du jour n'ont pas été examinés précédemment par l'Assemblée générale :

/...

- 140. Octroi à l'Organisation internationale pour les migrations du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (P.140).
- 141. Retrait total des forces militaires étrangères des territoires des Etats baltes (S.1).
- 142. Coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (S.2).
- 143. Assistance internationale d'urgence à la reconstruction de l'Afghanistan dévasté par la guerre (S.3).
- 144. Renforcement du régime défini dans le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (A.1).
- 146. Coopération et assistance internationales en vue d'atténuer les conséquences de la guerre en Croatie et de faciliter la reconstruction (A.2).

Les auteurs des demandes d'inscription de ces points à l'ordre du jour ont suggéré qu'ils soient répartis comme suit :

Point 140	Séances plénières
Point 141	Séances plénières
Point 142	Séances plénières
Point 143	Deuxième Commission
Point 144	Première Commission
Point 146	Deuxième Commission

47. En ce qui concerne le point 12 de l'ordre du jour (Rapport du Conseil économique et social), le Secrétaire général propose, comme les années précédentes, de répartir les différents chapitres du rapport entre les grandes commissions en fonction de la compétence de chacune d'elles ou bien de les examiner en séance plénière, étant entendu que les aspects administratifs, budgétaires et relatifs aux programmes devraient être examinés par la Cinquième Commission. Compte tenu de cette considération, le Secrétaire général recommande que les différents chapitres du rapport soient répartis comme suit 8/ :

8/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 3 (A/47/3).

/...

Chapitre I	Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention	Séances plénières, Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions
Chapitre II	Débat de haut niveau du Conseil économique et social	Deuxième Commission
Chapitre III	Débat du Conseil consacré aux questions de coordination	Deuxième Commission
Chapitre IV	Débat du Conseil consacré aux activités opérationnelles	Deuxième Commission
Chapitre V	Autres questions examinées directement en séance plénière	
Section A	Coopération technique entre pays en développement, en tant qu'élément de la formulation, de l'établissement, de l'exécution et de l'évaluation des projets mis en oeuvre par les institutions spécialisées et autres organes du système des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	Deuxième Commission
Section B	Questions de coordination	Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions
Section C	Revitalisation du Conseil économique et social	Séances plénières, Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions
Section D	Questions relatives au programme et questions connexes	Cinquième Commission
Section E	Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe	Deuxième et Troisième Commissions
Section F	Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	Troisième Commission

/...

Section G	Création de nouveaux organes du Conseil économique et social	Séances plénières
Section H	Questions relatives aux droits de l'homme	Troisième Commission
Chapitre VI	Questions examinées par le Comité économique	Deuxième Commission
Chapitre VII	Questions examinées par le Comité social	Troisième Commission
Chapitre VIII	Elections et nominations de membres des organes subsidiaires du Conseil et des organismes qui lui sont rattachés, confirmation de la nomination des membres des commissions techniques et présentation des candidatures	Séances plénières
Chapitre IX	Questions d'organisation et questions diverses	Séances plénières, Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions

48. En ce qui concerne le point 18 du projet d'ordre du jour (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux), le Bureau voudra peut-être envisager la possibilité de renvoyer à la Quatrième Commission, comme cela a été fait lors des sessions précédentes, les chapitres du rapport du Comité spécial (A/47/23) qui ont trait à des territoires particuliers; cela permettrait de nouveau à l'Assemblée générale d'examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.

49. En ce qui concerne le point 33 du projet d'ordre du jour (Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain), le Secrétaire général souhaite rappeler au Bureau qu'aux sessions précédentes, l'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les représentants de l'Organisation de l'unité africaine et des mouvements de libération nationale reconnus par cette organisation seraient autorisés à participer à l'examen de ce point en séance plénière et que les organisations et les particuliers portant un intérêt particulier à cette question seraient autorisés à se faire entendre par la Commission politique spéciale.

50. En ce qui concerne le point 38 du projet d'ordre du jour [Question des îles Falkland (Malvinas)], le Secrétaire général souhaite rappeler au Bureau qu'aux sessions précédentes, l'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les organismes et particuliers directement concernés seraient entendus en même temps à la Quatrième Commission.

/...

51. En ce qui concerne le point 45 du projet d'ordre du jour (Question de Chypre), le Bureau se souviendra qu'à sa quarante-deuxième session 9/, l'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que, lors de l'examen de la question, elle inviterait la Commission politique spéciale à se réunir afin de donner aux représentants des communautés chypriotes la possibilité de prendre la parole devant la Commission pour exprimer leurs vues, et qu'elle reprendrait ensuite l'examen de la question en tenant compte du rapport de la Commission politique spéciale.

52. En ce qui concerne le point 61 du projet d'ordre du jour (Désarmement général et complet), le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur le fait que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/47/374) qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 14, portent sur la question dont traite le point 58. C'est pourquoi le Bureau voudra peut-être recommander que les passages pertinents de ce rapport soient portés à l'attention de la Première Commission dans le cadre de son examen du point 61.

53. En ce qui concerne le point 94 a) du projet d'ordre du jour (Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille), le Secrétaire général souhaite rappeler le paragraphe 14 de la résolution 46/96 du 16 décembre 1991 par lequel l'Assemblée générale a notamment décidé "de consacrer quatre séances plénières lors de sa quarante-septième session à la célébration, au niveau mondial, de la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées". Le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée de tenir les lundi et mardi 12 et 13 octobre 1992 les séances devant être consacrées à la célébration de la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées.

54. En ce qui concerne également le point 94 a) du projet d'ordre du jour, le Secrétaire général souhaite rappeler le paragraphe 4 de la résolution 46/91 du 16 décembre 1991 par lequel l'Assemblée générale a notamment décidé "de consacrer, lors de sa quarante-septième session, quatre séances plénières, c'est-à-dire deux jours de travail, à une conférence internationale sur le vieillissement chargée de définir un ensemble d'objectifs concernant le vieillissement pour l'an 2001, et de célébrer comme il convient à l'échelon mondial le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement". Le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée de tenir les jeudi et vendredi 15 et 16 octobre 1992 les séances devant être consacrées à la célébration du dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement.

55. En ce qui concerne le point 95 du projet d'ordre du jour (Promotion de la femme), le Secrétaire général souhaite rappeler le paragraphe 16 de l'annexe à la résolution 39/125 du 14 décembre 1984 concernant le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, dont le texte est le suivant :

9/ Ce point n'a pas été examiné depuis la trente-septième session.

/...

"16. L'Administrateur présente au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en tenant compte de l'avis du Comité consultatif, un rapport annuel sur le fonctionnement, la gestion et le budget du Fonds. Il présente un rapport analogue à l'Assemblée générale, qui le renvoie à la Deuxième Commission, pour examen des aspects relatifs à la coopération technique ainsi qu'à la Troisième Commission."

Le Bureau voudra donc peut-être recommander de renvoyer le rapport à la Deuxième Commission pour qu'elle l'examine au titre du point 84 du projet d'ordre du jour (Activités opérationnelles de développement).

56. En ce qui concerne le point 98 b) du projet d'ordre du jour (Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales), le Secrétaire général souhaite rappeler la résolution 46/128 du 17 décembre 1991 relative à l'Année internationale des populations autochtones dans laquelle l'Assemblée a, au paragraphe 8 c), décidé "de tenir les cérémonies d'ouverture de l'Année lors de sa quarante-septième session, en 1992". Le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée de tenir les cérémonies d'ouverture de l'Année internationale des populations autochtones en séance plénière le jeudi 10 décembre 1992 dans l'après-midi.

57. En ce qui concerne le point 107 du projet d'ordre du jour (Planification des programmes), le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée de le renvoyer, comme lors des sessions précédentes, à la Cinquième Commission, étant entendu que, conformément aux résolutions 36/228 A du 18 décembre 1981, 45/253 du 21 décembre 1990 et 46/189 du 20 décembre 1991, chaque programme des révisions proposées au plan à moyen terme 10/ doit être soumis pour examen à la grande commission compétente de l'Assemblée générale. A cet égard, les grandes commissions devront communiquer leurs vues et recommandations à la Cinquième Commission avant le 20 novembre 1992 de façon que celle-ci puisse établir en temps voulu ses recommandations à la plénière. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général recommande de répartir comme suit les programmes révisés :

Programmes :

1 à 6, 37 et 45	Séances plénières
1, 2 et 7	Première Commission
1, 2, 4, 5, 6, 8, 35, 36 et 38	Commission politique spéciale
11 à 24, 30 à 34, 37 et 45	Deuxième Commission
11, 12, 25 à 36	Troisième Commission
1 et 4	Quatrième Commission
39 à 44	Cinquième Commission

10/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 6 (A/47/6).

/...

58. En ce qui concerne le point 111 du projet d'ordre du jour (Corps commun d'inspection), le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale, comme cela avait été fait lors de sessions précédentes, de le renvoyer à la Cinquième Commission, étant entendu que les rapports du Corps commun d'inspection traitant de sujets confiés à d'autres grandes commissions seraient également renvoyés à ces dernières.

59. Sous réserve des modifications que pourrait apporter le Bureau à la lumière des observations figurant aux paragraphes 45 à 58 ci-dessus, la répartition des questions inscrites au projet d'ordre du jour, compte tenu de la pratique suivie les années précédentes, serait la suivante 11/ :

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de l'Arabie saoudite (P.1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (P.2).
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-septième session de l'Assemblée générale (P.3) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale (P.4).
5. Election des bureaux des grandes commissions (P.5).
6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (P.6).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (P.7).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (P.8).
9. Débat général (P.9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (P.10).
11. Rapport du Conseil de sécurité (P.11).

11/ Pour les abréviations utilisées dans la répartition des questions, voir note 2.

12. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, V (sect. C et G), VIII et IX) (P.12) 12/.
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (P.13).
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.14) 13/.
15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (P.15) :
 - a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social.
16. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (P.16) :
 - a) Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation;
 - b) Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
 - c) Election du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17) 14/ :
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection.

12/ Les chapitres du rapport indiqués ci-après seraient également renvoyés aux Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions :

- a) Chapitre premier Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions
- b) Chapitres V (sect. C) et IX Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions

Pour plus de détails, voir le paragraphe 47.

13/ Voir par. 52.

14/ Pour les points 17 a) à f), voir "Cinquième Commission", point 26.

/...

18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18) 15/.
19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (P.19).
20. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique (P.20).
21. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains (P.21).
22. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (P.22) 4/.
23. Question de l'île comorienne de Mayotte (P.23).
24. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (P.24).
25. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (P.25).
26. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (P.26).
27. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (P.27).
28. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (P.28).
29. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (P.29).
30. Question de Palestine (P.30) 4/.
31. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (P.31) 4/.
32. Droit de la mer (P.32).
33. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.33) 16/.
34. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (P.34).

15/ Voir par. 48.

16/ Voir par. 49. Voir aussi la note 4.

/...

35. La situation au Moyen-Orient (P.35) 4/.
36. La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (P.36) 4/.
37. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies (P.37).
38. Question des îles Falkland (Malvinas) (P.38) 17/.
39. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis d'Amérique (P.39).
40. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (P.40).
41. Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (P.41).
42. Agression armée israélienne contre des installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (P.42).
43. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (P.43).
44. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (P.44).
45. Question de Chypre (P.45) 18/.
46. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (P.46) 5/.
47. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (P.47).

17/ Voir par. 50.

18/ Voir par. 51. Voir aussi la note 5.

48. Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995 (P.48).
49. La situation en Bosnie-Herzégovine (résolution 46/242 du 25 août 1992).
50. Planification des programmes (programmes 1 à 6, 37 et 45) (P.107) 19/.

Première Commission

1. Réduction des budgets militaires (P.49).
2. Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale (P.50).
3. La science et la technique au service du désarmement (P.51).
4. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification (P.52).
5. Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (P.53).
6. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (P.54).
7. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (P.55).
8. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (P.56).
9. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (P.57).
10. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (P.58).
11. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (P.59).
12. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (P.60).
13. Désarmement général et complet (P.61) 20/ :
 - a) Notification des essais nucléaires;

19/ Voir par. 57.

20/ Voir par. 52.

/...

- b) Nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol;
 - c) Désarmement classique;
 - d) Désarmement nucléaire;
 - e) Conceptions et politiques de sécurité axées sur la défense;
 - f) Relation entre le désarmement et le développement;
 - g) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement;
 - h) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques;
 - i) Transferts internationaux d'armes;
 - j) Désarmement régional;
 - k) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - l) Transparence dans le domaine des armements;
 - m) Désarmement classique à l'échelon régional;
 - n) Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : la Conférence de 1995 et son Comité préparatoire.
14. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (P.62) :
- a) Campagne mondiale pour le désarmement;
 - b) Mesures de confiance à l'échelon régional;
 - c) Gel des armements nucléaires;
 - d) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - e) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

/...

15. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (P.63) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement;
 - d) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
 - e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - f) Semaine du désarmement;
 - g) Application des directives pour des types appropriés de mesures de confiance;
 - h) Programme global de désarmement;
 - i) Transfert de techniques de pointe ayant des applications militaires.
16. Armement nucléaire d'Israël (P.64).
17. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (P.65).
18. Question de l'Antarctique (P.66).
19. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (P.67).
20. Application ^{CO} de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (P.68).
21. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (P.69).
22. Planification des programmes (programmes 1, 2 et 7) (P.107) 21/.

21/ Voir par. 57.

Commission politique spéciale

1. Science et paix (P.70).
2. Effets des rayonnements ionisants (P.71).
3. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (P.72).
4. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (P.73).
5. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (P.74).
6. Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (P.75).
7. Questions relatives à l'information (P.76).
8. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (P.77).
9. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations unies (P.78).
10. Planification des programmes (programmes 1, 2, 4 à 6, 8, 35, 36 et 38) (P.107) 22/.

Deuxième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. I à IV, V (sect. A à C et E), VI et IX) (P.12) 23/.

22/ Voir par. 57.

23/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seront également portés à l'attention des séances plénières et des Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions, comme suit :

a) Chapitre I	Séances plénières, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions
---------------------	---

(Voir suite de la note page suivante)

/...

2. Développement et coopération économique internationale (P.79) :
 - a) Commerce et développement;
 - b) Alimentation et développement agricole;
 - c) Sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
 - d) Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement;
 - e) Coopération internationale en vue d'atténuer les conséquences écologiques pour le Koweït et les autres pays de la région, résultant de la situation entre l'Iraq et le Koweït.
3. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (P.80).
4. Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (P.81).
5. Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (P.82).
6. Crise de la dette extérieure et développement (P.83).
7. Activités opérationnelles de développement (P.84) 24/ :
 - a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour la population;

(Suite de la note 23/)

- | | |
|--------------------------------------|---|
| b) Chapitre V (sect. B) | Troisième, Quatrième
et Cinquième
Commissions |
| c) Chapitres V (sect. C) et IX | Séances plénières,
Troisième et
Cinquième Commissions |
| d) Chapitre V (sect. E) | Troisième Commission |

Pour plus amples détails, voir par. 47.

24/ Voir par. 55.

/...

- d) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - e) Programme alimentaire mondial.
8. Coopération internationale pour la croissance économique et le développement (P.85) :
- a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement;
 - b) Application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.
9. Coopération en matière de développement industriel et diversification et modernisation des activités productives dans les pays en développement (P.86).
10. Conférence internationale sur le financement du développement (P.87).
11. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe (P.88) 6/ :
- a) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe;
 - b) Programmes spéciaux d'assistance économique.
12. Assistance internationale pour le redressement économique de l'Angola (P.89).
13. Formation et recherche (P.90) :
- a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - b) Université des Nations Unies.
14. Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (P.91).
15. Planification des programmes (programmes 11 à 24, 30 à 34, 37 et 45) (P.107) 25/.

25/ Voir par. 57.

Troisième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social [chap. I, V (sect. B, C, E, F et H), VII et IX] (P.12) 26/.
2. Elimination du racisme et de la discrimination raciale (P.92).
3. Droit des peuples à l'autodétermination (P.93).
4. Développement social (P.94) :
 - a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille 27/;
 - b) Prévention du crime et justice pénale.
5. Promotion de la femme (P.95) 28/.

26/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seront également portés à l'attention des séances plénières et des Deuxième, Quatrième et Cinquième Commissions, comme suit :

a) Chapitre I	Séances plénières, et Deuxième, Quatrième et Cinquième Commissions
b) Chapitre V (sect. B)	Deuxième, Quatrième et Cinquième Commissions
c) Chapitres V (sect. C) et IX	Séances plénières, et Deuxième et Cinquième Commissions
d) Chapitre V (sect. E)	Deuxième Commission

Pour plus amples détails, voir par. 47.

27/ Voir par. 53 et 54.

28/ Voir par. 55.

/...

6. Stupéfiants (P.96).
7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires (P.97) :
 - a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - b) Questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées;
 - c) Questions humanitaires.
8. Questions relatives aux droits de l'homme (P.98) :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales 29/;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux.
9. Planification des programmes (programmes 11, 12, 25 à 36) (P.107) 30/.

Quatrième Commission

1. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa a de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (P.99).
2. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (P.100) 1/.
3. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (P.101).

29/ Voir par. 56.

30/ Voir par. 57.

4. Rapport du Conseil économique et social [Chap. I et IV (sect. B)] (P.12) 31/.
5. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (P.102).
6. Question du Timor oriental (P.103).
7. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18) 32/.
8. Planification des programmes (programmes 1 et 4) (P.107) 33/.

Cinquième Commission

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (P.104) :
 - a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;

31/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seront également portés à l'attention des séances plénières et des Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

a) Chapitre I	Séances plénières, et Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions
b) Chapitre V (sect. B)	Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions

Pour plus amples détails, voir par. 47.

32/ Voir par. 48.

33/ Voir par. 57.

/...

- e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.
- 2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (P.105) 3/.
 - 3. Budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 (P.106) 4/.
 - 4. Planification des programmes (P.107) 34/.
 - 5. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies (P.108) 4/.
 - 6. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies (P.109) 4/.
 - 7. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.100).
 - 8. Corps commun d'inspection (P.111) 35/.
 - 9. Plan des conférences (P.112).
 - 10. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (P.113).
 - 11. Questions relatives au personnel (P.114) 5/ :
 - a) Composition du Secrétariat;
 - b) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés;

34/ Voir par. 57.

35/ Voir par. 58.

- c) Autres questions relatives au personnel.
- 12. Régime commun des Nations Unies (P.115).
- 13. Régime des pensions des Nations Unies (P.116).
- 14. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (P.117) :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
- 15. Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (P.118) 5/.
- 16. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (P.119).
- 17. Financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (P.120) 5/.
- 18. Financement du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (P.121).
- 19. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité (P.122) :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
- 20. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (P.123) 5/.
- 21. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (P.124).
- 22. Financement de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (P.125) 5/.
- 23. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- 24. Financement de la Force de protection des Nations Unies (P.139).

/...

25. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, V (sect. B à D) et IX) (P.12) 36/.
26. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17) 37/ :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale 3/.

36/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seront également portés à l'attention des séances plénières et des Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions, comme suit :

- a) Chapitre I Séances plénières, et
Deuxième, Troisième et
Quatrième Commissions
- b) Chapitre V (sect. B) Deuxième, Troisième et
Quatrième Commissions
- c) Chapitres V (sect. C) et IX Séances plénières et
Deuxième et Troisième
Commissions

Pour plus amples détails, voir par. 47.

37/ Pour les alinéas g) et h), voir "Séances plénières" point 17.

/...

Sixième Commission

1. Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes (P.127).
2. Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (P.128).
3. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires (P.129).
4. Décennie des Nations Unies pour le droit international (P.130).
5. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-quatrième session (P.131).
6. Convention sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens (P.132).
7. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-cinquième session (P.133).
8. Examen du projet d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique et examen des projets de protocoles facultatifs y relatifs (P.134).
9. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (P.135).
10. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (P.136).
11. Protocole additionnel, relatif aux fonctions consulaires, à la Convention de Vienne sur les relations consulaires (P.137).
12. Protection de l'environnement en période de conflit armé (P.138).
